

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/25

Objet : Signature des marchés relatifs à Rur'ART – Histoires et Palettes

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 10/06/2026 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidente,
Vu le code de la commande publique en vigueur,
Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme Marchés sécurisés et sur le site internet du PNR,
Considérant l'analyse des offres réalisée par la Présidente,
Considérant la conformité des offres des prestataires suivants : Histoire de, Réjane Tardy, Marlena Borkowska, Léa Thévenot

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés relatifs à la réalisation des prestations « RURART »

Lot 1 : avec Histoires de.. pour un coût de 30 000 € TTC

Lot 2 : avec

- **Marlena BORKOWSKA** pour un coût de 3 950 € TTC par commune soit 7 900 € TTC pour 2 communes
- **Léa THEVENOT** pour un coût de 4 000 € TTC par commune soit 8 000 € TTC pour 2 communes
- **Réjane TARDY** pour un coût de 3 972 € TTC par commune soit 3 972 € pour une commune

Lot 3 : avec Histoires de... pour un coût de 1 500 € TTC

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 07/09/2026

Pour copie conforme

Corine WOLFF
Présidente du Parc

